

Valorisez ce capital

Décrochez un ou plusieurs Titre(s) de compétence !

Avant de vous inscrire à une épreuve de validation :

- Assurez-vous que vous disposez d'une réelle **expérience professionnelle** associée à un métier et / ou que vous avez déjà bénéficié d'une partie de formation.
- Consultez le **site** : www.validationdescompetences.be
- Renseignez-vous auprès d'un **conseiller en orientation**.
- Soyez certain de votre **motivation**.
- Profitez du **conseil en guidance offert à l'inscription** dans un Centre de validation.



Avec le soutien du FSE

Consortium de VALIDATION des COMPÉTENCES
Rue de Stalle, 67 B - 1180 Bruxelles
www.validationdescompetences.be info@cvdc.be

Édit. resp. : Alain Kodj - Rue de Stalle, 67 B - 1180 Bxl. - Février 2007



Quelles perspectives après la validation ?

- Gardez le **contact** avec votre **conseiller**.
- Faites valoir votre ou vos Titre(s) auprès de FOREM Formation, de Bruxelles Formation, de l'Enseignement de Promotion Sociale, de l'IFAPME et du SFPME.
- Faites valoir votre ou vos Titre(s) de compétence auprès des Services Publics de l'Emploi (Le FOREM ou l'ORBEm).
- Présentez votre ou vos Titre(s) lors d'un **entretien d'embauche**.

Renseignez-vous !

En **Région wallonne** auprès d'un Carrefour Emploi Formation
N° Vert du FOREM : 0800 / 93991
www.leforem.be

En **Région de Bruxelles-Capitale**
auprès de Bruxelles Formation Carrefour
Rue Royale, 93, B - 1000 Bruxelles T. 02 502 38 74
www.bruxellesformation.be

Sur le **site internet** de la validation des compétences
www.validationdescompetences.be

consortium
de
des
**VALIDATION
COMPÉTENCES**

Votre nouvelle **porte d'accès** à l'**emploi** et à la **formation**

Vous possédez des compétences professionnelles ?

Vous pouvez désormais le faire savoir !

Faites-les reconnaître **officiellement** et **gratuitement** dans un

Centre de validation agréé en Wallonie ou à Bruxelles.

Obtenez alors un ou plusieurs Titre(s) de compétence.



Qu'est-ce qu'un Titre de compétence ?

C'est un document officiel qui atteste de votre **maîtrise d'une partie de métier**

Une **épreuve de validation** (mise en situation professionnelle) est organisée pour chacun des Titres de compétence. Chaque candidat peut choisir le ou les Titre(s) qu'il souhaite obtenir en fonction de ses compétences.

Des Titres de compétence sont déjà disponibles pour de nombreux métiers

Les Titres de compétence sont liés notamment aux métiers d'aide-ménagère, aide-comptable, coiffeur, coffreur, conducteur d'engins de terrassement, couvreur, carreleur, découpeur-désosseur, installateur sanitaire, maçon, mécanicien automatique, mécanicien d'entretien, opérateur de call center, opérateur de production, peintre en bâtiment, préparateur-vendeur en boucherie, technicien en usinage, etc.

Les Titres de compétence résultent de la **collaboration** entre les opérateurs publics d'enseignement et de formation, les employeurs, les travailleurs et les secteurs professionnels concernés (construction, alimentaire, tertiaire, chimie, électricité, coiffure, non-marchand, automobile, culture, etc).

Ceux-ci sont reconnus par la **Région wallonne**, la **Communauté française** et la Commission communautaire française de la **Région de Bruxelles-Capitale**.

Pourquoi valider vos compétences ?

Pour augmenter vos chances de **décrocher un job**

Reconnus par Le FOREM et l'ORBE, vos Titres de compétence sont des atouts supplémentaires à l'embauche.

Pour accéder plus facilement aux **formations**

Grâce aux Titres de compétence, vous pouvez **valoriser** vos compétences, **définir** au mieux votre parcours et **alléger** le programme de votre formation.

Comment ?

Pour faire valider vos compétences et obtenir un Titre de compétence, il vous faut réussir une **épreuve de validation** (mise en situation professionnelle). Celle-ci est **gratuite** moyennant **la demande** et **l'inscription préalable** auprès du Centre de validation.

Où ?

Cette épreuve de validation **confidentielle** est organisée dans un **Centre de validation des compétences** agréé en Wallonie ou à Bruxelles. En fonction des Titres de compétence concernés, il existe des Centres de validation notamment à Floreffe, Nivelles, Liège, Grâce-Hollogne, Châtelineau, Libramont, Ensisval, Petit-Rechain, Heusy, Bruxelles-Ville, Neder-Over-Heembeek, aux Isnes, etc.

Qui ?

Les Titres sont accessibles à **toute personne (H/F) à partir de 18 ans**, quelle que soit la manière dont elle a acquis ses compétences.